Rapport annuel de suivi pour 2021 de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20220617-lmc100000023867-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 24/06/2022
Réception Préfet : 24/06/2022
Publication RAAD : 24/06/2022

L'année 2021 a été une année de transition à plus d'un titre.

- Elle correspond en effet à une sortie progressive de la pandémie, ce qui vient expliquer les chiffres présentés ci-après. Aussi, le contexte déploré l'an dernier est-il toujours d'actualité malgré une amélioration des indicateurs et de la politique publique.
- Elle correspond également à une année d'approfondissement de la politique contractuelle, avec la poursuite de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance dans sa deuxième année de contractualisation, mais aussi avec l'entrée du Département dans le Service publique de l'insertion et de l'emploi, au terme d'une sélection lors d'un appel à manifestation d'intérêt dédié.
- Enfin, l'année 2021 correspond officiellement à la dernière année de contractualisation au titre de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi. Cette contractualisation a été la première signée par le Département dans le champ des solidarités avec l'Etat, et son achèvement permet de constater :
    - une meilleure articulation dans le champ des politiques partagées avec nos partenaires de l'Etat ;
    - la mise en place d'une démarche de performance avec le déploiement d'indicateurs ;
    - dans la continuité d'un rapport dédié de l'IGAS, le Département partage également les conclusions de l'inspection, en faveur :
        - D'une contractualisation plus longue afin de mieux piloter des projets d'ampleur,
        - De la nécessité de suivre mieux un plus petit nombre d'indicateurs.

Année de transition, l'année 2021 a également été une année d'approfondissement de la stratégie d'insertion du Département.

Premièrement, 2021 a permis de confirmer la nécessité d'une politique du juste droit dans un contexte social dégradé. Véritable ligne de conduite à l'action globale menée par les différents acteurs œuvrant pour le dispositif R.S.A, cette politique vise à proposer un accompagnement adapté et ajusté aux problématiques de chaque bénéficiaire tout en assurant un traitement équitable de leur situation. Voici son bilan :

- S'agissant de l'orientation des bénéficiaires vers un référent unique, 2021 a permis d'orienter plus rapidement les personnes n'ayant pas pu faire l'objet d'une orientation (du fait de la crise) et d'apporter une information à ces publics grâce à la mise en place d'une vidéo de présentation des droits et devoirs sur le site du Département, suivi d'un questionnaire, accessible pour tous les nouveaux bénéficiaires. Ainsi entre 2019 et 2021, plus de 14 000 bénéficiaires ont pu accéder à un accompagnement financé par le Département, représentant un montant de 12 000 000 euros.
- L'année 2021 a par ailleurs permis la poursuite du contrôle des bénéficiaires du R.S.A. Il a ciblé particulièrement les bénéficiaires orientés vers Pôle emploi et n'ayant pas réalisé leur inscription sur les listes de demandeurs d'emploi. A travers cette action de vérification, le Département vise à éviter que les bénéficiaires du RSA ne s'installent durablement dans le dispositif RSA sans engager de démarche d'insertion effective. Ces contrôles ont permis au Département de générer près d'un million d'euros d'indus RSA.
- Concernant le volet partenarial, l'année 2021 a été l'année de refonte des modalités de collaboration entre les différents partenaires qui contribuent à l'efficience du dispositif, notamment la CAF et la MSA, avec l'adoption de nouvelle convention de gestion de l'allocation RSA fin 2021.
- S'agissant des instances de coordination, la Commission Départementale de Coordination RSA, présidée par le Président ou son représentant, a permis, grâce à sa régularité d'étudier les nombreuses situations individuelles qui lui étaient présentées, le rendu compte et le pilotage du dispositif R.S.A notamment à travers l'activité des Equipes Pluridisciplinaires Territoriales, la lutte contre la fraude et l'élaboration d'une jurisprudence départementale. En procédant ainsi, le Département construit des réponses adaptées aux réalités vécues par les allocataires du R.S.A.
- Par ailleurs, l'année 2021 a été l'année de lancement d'un groupe de travail visant à la mise en place d'un référentiel de qualité attendu des équipes pluridisciplinaires territoriales (E.P.T.) qui traite des situations au niveau des territoires M.D.S avec notamment la révision du règlement intérieur des E.P.T fin 2021 et la mise en place d'une meilleure communication entre le siège et les territoires notamment à travers la feuille de route insertion grâce au travail conjoint entre les services et les directrices de MDS référente sur la politique insertion.
- L'année 2022 est tout aussi riche en perspective avec la conduite d'une évaluation sur les modalités d'orientation et d'accompagnement, afin de faire gagner en efficience, qualité et efficacité les modalités d'accompagnement aujourd'hui déployées.

L'année 2021 a également été une année de renouvellement de la stratégie d'insertion pour tirer les leçons de la crise. En effet, celle-ci a révélé des besoins nouveaux en matière d'insertion vers l'emploi qui, au niveau local comme national demandent aujourd'hui une coordination et une approche nouvelle des publics qui se trouvent, du fait de la crise sanitaire et économique, affaiblis et plus nombreux aux portes des services publics.

- Ainsi, en mars 2021, les élus ont adopté E.P.I 77, délibération qui permet d'inscrire les principes et orientations politiques d'une future stratégie pour l'emploi et l'insertion en proposant à l'usager une réponse intégrée. La finalité de cette démarche est l'emploi par le rapprochement des acteurs de l'insertion avec le monde de l'entreprise, qui s'est déclinée dans une stratégie pour l'insertion vers l'emploi de Seine-et-Marne (SPIE-77). Cette stratégie portée en 2021 a pleinement porté ses fruits dans la mesure où le Département a été retenu par l'Etat comme territoire expérimentateur du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) en début d'année 2022.
    - Cette stratégie se décline en plusieurs axes :

- le partage des connaissances de nos publics prioritaires (jeunes, demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, et personnes reconnues avec la qualité de travailleur handicapé) autour de l'autonomie et des droits et devoirs des usagers ;
- la levée des obstacles et freins sociaux à l'insertion vers l'emploi ;
- la création de perspectives d'emploi sur le territoire en s'appuyant sur les entreprises en recherche de professionnels.

Pour finir, dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau Programme Départemental d'Insertion (PDI), le Département de Seine-et-Marne a engagé une étude en vue de la refonte de ses dispositifs d'insertion des bénéficiaires du RSA. A travers cette étude, le Département souhaite interroger la pertinence de son offre de service au regard des besoins des publics en insertion et des moyens engagés lors des programmations précédentes. In fine, cette étude permettra d'orienter l'élaboration du nouveau PDI, en identifiant les dispositifs à renforcer et les actions à mettre en œuvre pour les années à venir. L'évolution rapide du contexte réglementaire, économique et social, notamment du fait des conséquences de la crise sanitaire, ainsi que le renouvellement des exécutifs locaux, constituent l'occasion de s'interroger sur la pertinence des outils et dispositifs actuels, et sur leur articulation. Ainsi les réflexions porteront sur les axes suivants :

- L'adéquation entre les besoins des publics ciblés et l'offre de services existante ;
- L'analyse des ressources mobilisées, compte tenu des objectifs fixés par le Département ;
- L'articulation entre les dispositifs et la pertinence de leurs modes d'intervention, notamment vis-à-vis des priorités de la collectivité et du positionnement de ses partenaires ;
- Les impacts observés sur l'insertion et l'emploi des bénéficiaires, ainsi que sur la levée des freins périphériques (mobilité, santé, motivation…) ;
- Les modalités de consultation des bénéficiaires, et leurs conséquences sur la mise en œuvre des dispositifs.

Pour cette démarche, le Département de Seine-et-Marne a souhaité faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage, confiée au cabinet KPMG.

2021 a également été une année d'expérimentation en lien avec l'axe de la CALPAE concernant l'accueil universel des publics: depuis le premier janvier 2021, les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) de Lagny et Provins sont engagées, sur leurs territoires (215 487 habitants soit 15% des Seine-et-Marnais), dans la mise en œuvre d'une expérimentation visant une meilleure prise en charge des usagers, tout au long de leurs parcours, quels que soient leur statut et leurs problématiques à travers l'expérimentation d'un accueil unique et universel appelé « INSPIR ».

Les enjeux de l'expérimentation INSPIR (l'INnovation au Service des Personnes pour une Inclusion Réussie) sont multiples :

- des services d'accueil plus accessibles pour tous, à travers le déploiement d'une démarche d'accueil universel
- une offre de service plus lisible, en particulier pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap,
- une nouvelle organisation garantissant un accompagnement global des usagers en limitant les ruptures de parcours.

Dans ce cadre, 120 professionnels ont bénéficiés de formations et d'accompagnement au changement de pratiques professionnels à travers des approches innovantes (entretien motivationnel, éducation positive, pair-aidance…).

Concernant le fait que 2021 soit « officiellement » la dernière de cette convention, il convient de préciser qu'une instruction de début 2022 annonce la prorogation des conventions sur une dernière année qui est la présente. Cette prorogation permettra au Département de disposer de financements uniquement sur la partie concernant l'insertion, en continuité des financements exceptionnels reçus l'an dernier pour les actions en faveur de la mobilité pour les bénéficiaires du RSA. L'assemblée aura à connaître les modalités de ces financements à l'issue de la rédaction d'un avenant 2022, au mois de septembre prochain.

Concernant plus particulièrement le « plan pauvreté », l'année 2021 a permis la mise en place des projets tels que contractualisés, même si l'accueil et l'accompagnement du public a de fait été moindre. Accordé en décembre 2020, le délai supplémentaire de 6 mois pourrait permettre d'afficher davantage de volontarisme, notamment sur le plan budgétaire en ce qui concerne les projets informatiques, cependant, la nécessité de rendre le présent rapport pour juin ne laisse pas le temps nécessaire à la valorisation de ces éléments.

Signée par le Président du Conseil départemental le 24 juin 2019, la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi prévoit un suivi par des indicateurs dont la nature et le niveau à atteindre ont été fixés par une négociation entre le Département et l'Etat.

Aux termes de la convention, un rapport annuel de suivi de l'exécution de la convention doit être formalisé. Pour répondre à cet engagement pour l'année 2021, le présent rapport :

- Repartira des engagements du socle ou des initiatives,
- Les présentera puis les déclinera en fonction des engagements financiers, des indicateurs négociés,
- Commentera ces données et présentera les mesures correctives apportées ou à mettre en œuvre.

1. Mesures du socle

Le socle se compose des actions contractualisées avec l'Etat en fonction des priorités actées dans la Stratégie Nationale. Elles se structurent autour de 4 axes, lesquels sont : la prévention des sorties sèches de l'ASE ; le renforcement des compétences des travailleurs sociaux ; le travail sur les référents de parcours et, pour finir, l'insertion des allocataires du RSA.

1.1. Prévention des sorties sèches de l'ASE

1.1.1. Description de l'action

Visant à éviter la rupture de la prise en charge des enfants de l'ASE arrivant à majorité, l'action se compose de deux aspects :

- <u>Anticipation de la sortie de l'ASE</u> : anticiper la sortie de I'ASE en veillant à ce que tous les jeunes âgés de 17 ans (200 jeunes estimés en 2019 hors MNA) bénéficient d'un projet pour l'enfant (PPE) et d'un entretien de préparation à la majorité.

- Maintien du lien : la création d'un poste de chargé de mission qualité au service des établissements aura pour objectif de travailler sur les référentiels d'accompagnement des jeunes de l'ASE avant et après leur majorité, notamment en améliorant les outils et pratiques des établissements et des services de milieu ouvert. La même démarche sera menée avec les Maisons départementales des solidarités (MDS) pour conserver un espace d'ancrage adossé aux structures existantes, notamment au sein du service social départemental (SSD).

1.1.2. Date de mise en place

La chargée de mission qualité a été recrutée le 15/04/2019.

1.1.3. Durée de l'action

Cette action se déroule en globalité sur les années 2019 à 2022.

1.1.4. Budget

1.1.4.1. Budget prévisionnel pour 2021

Pour cette action, le budget s'établit comme suit :

	Rappel 2020	2021
Département	175 700,00 €	175 700 €
Etat	148 413,79 €	148 413,79 €

1.1.4.2. Budget exécuté

	Rappel 2020	Au 31/12/2021
Département	6 724 853,00 €	10 762 934,17€
Etat	148 413,79 €	148 413,79 €
TOTAL	6 873 266,79 €	10 911 347,96 €

Sources : données de service.

Le budget exécuté côté Département correspond :

- Au poste budgétaire de chargée de mission qualité dont le coût total s'élève à 53 000 € charges comprises.
- Aux dépenses sur les CJM en termes d'hébergement et de paiements de diverses prestations. Ces dépenses représentent un total de 10 709 934,17€, elles sont en nette hausse du fait des mesures prises pour s'adapter à la période d'état d'urgence sanitaire.

Cette mesure permet de mesurer objectivement l'engagement du Département à travailler sur la transition entre les dispositifs de protection de l'enfance et ceux du droit commun. Au total, le Département a donc mis en œuvre des mesures pour un total de 10 762 934,17€.

1.1.5. Indicateurs

Indicateur	Valeur au 31/12/2020	Valeur de l'indicateur au 31/12/2021	Objectif pour 2021 aux termes de la convention signée	Degré de réalisation
Pourcentage de PPE mis en place pour les jeunes de 17 ans (données de service)	47.63%	52%	80%	L'indicateur rejoint l'objectif contractualisé

Nombre de situations suivies dans le cadre du protocole général (Qlikview)	592	250	150	Atteint
Pourcentage de notifications de sorties de l'ASE sans proposition d'entretien et/ou d'accompagnement (données de service)	0%	0%	30%	Atteint

Sources : données du service

1.1.6. Bilan d'exécution et perspectives

Concernant les PPE mis en place pour les jeunes de 17 ans un important travail se poursuit pour fiabiliser une donnée via la sensibilisation à l'importance de la saisie, la mise en conformité des indicateurs et de notre système de reporting internes avec les besoins de la convention ; enfin un important travail a été initié pour fixer un standard de qualité partagé et élevé.

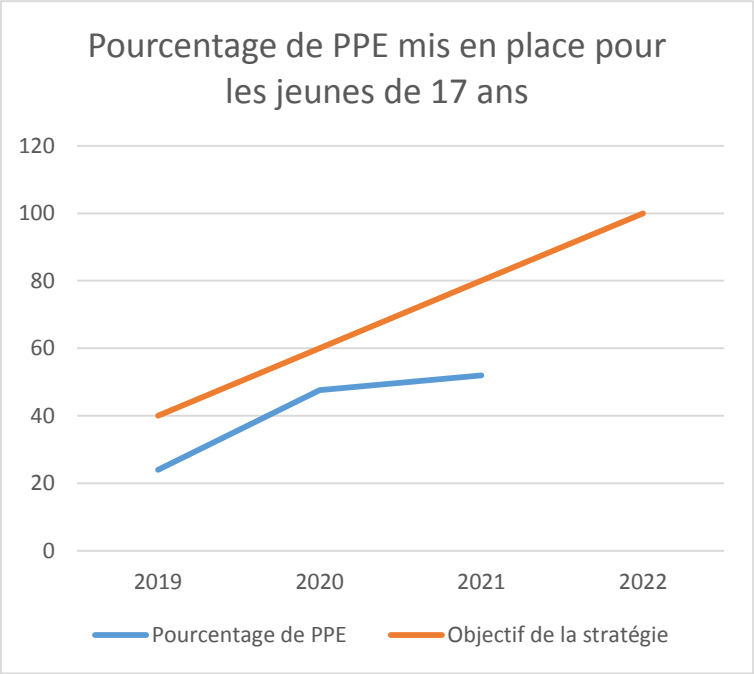

1.2. Renforcer les compétences des travailleurs sociaux

1.2.1. Description de l'action

Cette action est multiforme et composée de mesures diverses.

La première consiste en une cartographie des accueils sociaux inconditionnels en Seine-et-Marne. Il consiste à recenser les points d'accueil existants dans l'objectif d'un accès pour tous en moins de 30 minutes de transport. L'objectif poursuivi consiste à évaluer si le territoire est suffisamment maillé, pour permettre un accueil social général inconditionnel.

Il s'agit ensuite d'ouvrir la réflexion à des expérimentations de coordination pour étendre le périmètre de couverture (mise en réseaux, nouvelles technologiques, convention de partenariat y compris avec ou entre les services de l'Etat) mais aussi travailler à des nouvelles relations avec les usagers. Dans cette perspective, le schéma des solidarités 2019-2024 a clairement positionné ces éléments. Délibéré en juin 2019, ce document stratégique unique pour toutes les politiques de solidarités départementales positionne le citoyen au cœur de la démarche d'évolution de nos processus. Une auto-évaluation des services territoriaux dans le cadre du management de la qualité des services publics départementaux a par ailleurs permis d'identifier, entre avril et juillet 2019, le besoin de faire évoluer le management des savoirs collectifs. Des actions ont été menées en ce sens et sont intégrées dans les actions menées

La mise en place d'une plateforme numérique (projet « Lapins » développé par la direction interministérielle au numérique dans laquelle le Département s'est inscrit en avril 2019) pour gérer et simplifier la prise de rendez-vous des usagers dans les Maisons départementales des solidarités (MDS), réduire les rendez-vous non honorés et redistribuer les plages horaires vacantes est également inscrite dans la présente convention.

Un des aspects contractuels a consisté dans le déploiement du simulateur en ligne mes-aides.gouv.fr dans les Maisons départementales des solidarités (MDS) permettant d'évaluer rapidement les droits des usagers (20 aides nationales évaluées par le simulateur). Bien en amont de la convention, le Département a lancé les premières actions en vue de compléter son offre numérique.

L'autre aspect suivi dans la convention est celui des rendez-vous honorés dans les MDS.

Date de mise en place

La mise en place de ces mesures s'étale entre 2019 et 2022.

1.2.2. Budget

1.2.2.1. Budget prévisionnel

	Rappel 2020	2021
Département Total	**320 000 €**	**320 000 €**
Projet mes-aides.gouv.fr	0 €	0 €
Projet « lapin »	20 000 €	20 000,00 €
Télé-services	50 000 €	50 000,00 €
Portail des solidarités	250 000 €	250 000,00 €
Etat	**105 000 €**	**229 105,80 €**
TOTAL	**425 000 €**	**549 105,80 €**

1.2.2.2. Budget exécuté

	Rappel 2020	2021
Département Total	**854 456 €**	**653 500 €**
Projet mes-aides.gouv.fr	0 €	0 €
Projet « lapins »	40 000 €	22 500 €
Télé-services	422 078 €	413 000 €
Portail des solidarités	299 378 €	125 000 €

Chargée de mission Gestion de la relation aux usagers	53 000 €	53 000 €
Chargée de mission management des savoirs	40 000 €	40 000 €
Etat	**105 000 €**	**92 917 €**
TOTAL	**959 456 €**	**746 417 €**

Comme l'an dernier, mais avec une intensité un peu plus réduite du fait de l'avancée du projet, la refonte du site internet de la collectivité et des pages de la DGAS a été un chantier majeur pour la DSIN comme pour la Direction de la communication. L'estimation du coût du travail accompli sur le site internet et sur 2021 donne un total de 125 000€ uniquement pour la partie « solidarités » en y ajoutant les prérequis valorisés (module Sigmas de Solis).

Concernant cette fois-ci les Téléservices :

- Le Département s'est doté en 2021 du logiciel WebAssma qui permettra un lien effectif entre les assistants maternels et le Département. Cette dépense représente 106 000€.
- Le Département a développé l'accessibilité de ses lieux d'accueil via la solution ACCEO.

Le Département a par ailleurs, dans le cadre de sa nouvelle organisation des services territoriaux pour mettre en œuvre le schéma des solidarités, recruté un chargé de mission responsable de la relation avec les usagers. Son recrutement est intervenu en avril 2019, pour un coût annuel de 53.000 €. Il a également engagé un chargé de mission responsable du management des savoirs professionnels, dans le but d'intensifier cette approche nouvelle des services publics sociaux. Son recrutement intervenu en novembre 2019 représente un coût annuel de 40.000 €.

Il est à noter que l'Etat n'a toujours pas montré sur la réalisation de la cartographie des services publics locaux la pleine dimension de son action. Cette cartographie, sur laquelle nous travaillons, bute sur cette lourdeur.

1.2.3. Indicateurs

Les indicateurs pour cette action étaient les suivants :

Indicateur	**Valeur au 31/12/2020**	**Valeur de l'indicateur au 31/12/2021**	**Objectif pour 2021 aux termes de la convention signée**	**Degré de réalisation**
Part des maisons départementales des solidarités utilisatrices du simulateur mes-aides.gouv.fr	100%	100%	90%	Atteint
Part des RDV honorés dans les MDS	49.40 %	63.51%	80%	Impact de la crise sanitaire

1.2.4. Bilan d'exécution et perspectives

La crise sanitaire a mobilisé le service informatique de la collectivité et l'a poussé, pour mettre en œuvre le télétravail, a bousculé toute sa programmation budgétaire. En dépit de cela nous affichons sur les 18 mois du suivi au titre de l'année 2021 un résultat conforme à nos engagements.

Concernant le nombre de connexions au portail mes-aides.gouv.fr :

Toutes les MDS utilisent le portail, et l'outil est promu et continuera d'être promu auprès des usagers afin de leur permettre d'accéder facilement à leurs droits et de faire baisser le taux de non-recours qui est un vrai frein à l'égalité de tous devant le service public.

Concernant la part des rendez-vous honorés, le nombre total de rendez-vous a souffert de l'impact de la crise mais il est en nette progression par rapport à 2020.

2021	RDV Effectués			RDV Non effectués			% de rdv non effectués
	Service Social hors RSA	Uniquement RSA	**Total**	Service Social hors RSA	Uniquement RSA	**Total**	
MDS de CHELLES	34	1295	1329	4	620	624	31,95
MDS de COULOMMIERS	25	1503	1528	12	704	716	31,91
MDS de FONTAINEBLEAU	19	1175	1194	17	676	693	36,72
MDS de LAGNY SUR MARNE	33	1606	1639	9	750	759	31,65
MDS de MEAUX	217	2167	2384	77	1330	1407	37,11
MDS de MELUN VAL DE SEINE	246	2162	2408	31	1367	1398	36,73
MDS de MITRY MORY	10	1473	1483	5	729	734	33,11
MDS de MONTEREAU FAULT YONNE	29	1187	1216	22	989	1011	45,4
MDS de NEMOURS	29	771	800	12	528	540	40,3
MDS de NOISIEL	177	1419	1596	11	848	859	34,99
MDS de PROVINS	78	1330	1408	6	842	848	37,59
MDS de ROISSY EN BRIE	28	717	745	20	487	507	40,5
MDS de SENART	99	1157	1256	47	711	758	37,64

MDS de TOURNAN EN BRIE	122	1064	1186	44	691	735	38,26
Total	1146	19026	20172	317	11272	11589	36,49

En revanche, le Département a pris les devants et a été au contact des publics les plus précaires durant la crise en mettant en place davantage de visites à domicile. Dans ce cadre, il présente les résultats suivants :

1.3. Référent de parcours

1.3.1. Description de l'action

La démarche du référent de parcours vise à proposer un accompagnement coordonné aux personnes en grande difficulté sociale. Dans le cas seine-et-marnais, il a pris la forme d'une expérimentation d'un dispositif d'offre d'accompagnement « Intervention sur les Offres et les Demandes » (IOD 77) sur les territoires de Nemours/Montereau et Coulommiers.

Le projet fait intervenir des professionnels de l'accompagnement à la fois auprès des employeurs locaux pour objectiver le besoin de main d'œuvre sur le marché «caché » de l'emploi et auprès de bénéficiaires du RSA en situation d'inactivité durable, n'ayant pas eu d'activité professionnelle depuis au moins 24 mois.

Cette méthode, expérimentée dans d'autres régions françaises, propose un ensemble de stratégies de médiation et de soutien, à rebours des fonctionnements habituels pour réussir l'insertion professionnelle durable de publics en situation de grande précarité.

L'intervention sur les offres et les demandes cherche à s'affranchir des préalables et des prérequis pour privilégier la mise en relation directe et répétée des personnes, avant tout victimes d'un déficit de réseau professionnel et d'entreprises.

La proposition d'emplois variés constitue le pivot de l'accompagnement, la mise en situation de travail étant sa porte d'entrée. Les freins sociaux à l'emploi (santé, logement, mobilité, garde d'enfants, etc.) sont traités pendant l'emploi plutôt qu'en amont, en lien avec les travailleurs sociaux du territoire, au cours d'un suivi après embauche.

Cette modalité d'accompagnement repose sur un suivi rapproché de la part d'un référent, qui doit être capable de faire le lien entre les employeurs potentiels, le bénéficiaire du RSA et tous les acteurs pouvant intervenir dans le parcours de ce dernier : MDS et partenaires suivant les champs d'action concernés.

Le bénéficiaire du RSA est placé au centre de la démarche. L'objectif d'insertion durable dans l'emploi visé est de 60% de sorties vers l'emploi dont la moitié vers l'emploi durable.

1.3.2. Date de mise en place

Le projet a été lancé en 2019.

Secteur	**Visites effectuées**	**Visites non effectuées**	**Autre**	**Total**	***% des visites effectuées en 2021***
Secteur CHELLES	355	77	10	442	*80,3%*
Secteur COULOMMIERS	679	242	2	923	*73,6%*
Secteur FONTAINEBLEAU	662	208	12	882	*75,1%*
Secteur LAGNY SUR MARNE	567	288	58	913	*62,1%*
Secteur MEAUX	516	160	93	769	*67,1%*
Secteur MELUN VAL DE SEINE	458	170	52	680	*67,4%*
Secteur MITRY MORY	348	138	99	585	*59,5%*
Secteur MONTEREAU FAULT YONNE	572	104	10	686	*83,4%*
Secteur NEMOURS	535	103	40	678	*78,9%*
Secteur NOISIEL	402	142	21	565	*71,2%*
Secteur PROVINS	506	181	34	721	*70,2%*
Secteur ROISSY EN BRIE	268	97	7	372	*72,0%*
Secteur SENART	290	123	60	473	*61,3%*
Secteur TOURNAN EN BRIE	503	198	27	728	*69,1%*
Secteur hors département	38	15	3	56	*67,9%*
Total général	**6699**	**2246**	**528**	**9473**	***70,7%***

1.3.3. Partenaires et co-financeurs

Etat et Département contribuent au projet, avec un soutien du FSE et un copilotage porté par Seine et Marne Attractivité.

1.3.4. Durée de l'action

L'action est prévue pour durer 3 ans avant évaluation et possible extension à d'autres zones du département.

1.3.5. Budget

1.3.5.1. Budget prévisionnel

	Rappel 2020	**2021**
Département	411 700 €	399 380,00 €
Etat	80 000 €	166 622,40 €
Total	**491 700 €**	**566 002,40 €**

1.3.5.2. Budget exécuté

	2020	2021
Département	408 514,92 €	409 000 €
Etat	80 000 €	67 576 €
Total	**488 514,92 €**	476 576 €

Voici les sommes exécutées pour le volet Départemental :

Sur la durée de l'expérimentation (01/10/2018 au 30/08/2021), le coût total du dispositif se décompose comme suit :

- SMA (portage des équipes IOD) : 1 063 148,20 euros, dont 50% financés par les fonds européens.
- TRANSFER (ingénierie IOD) : 208 060 euros

Pour 2021, 292 519 € ont été pour le moment payés.

Le coût global de l'opération sera plus important et comportera aussi un financement du FSE qui n'a pas encore été payé : le bilan intermédiaire à remplir par SMA qui devra être vérifié, doit encore faire l'objet d'un contrôle de service fait et éventuellement un paiement (intégral ou partiel) à l'été 2022. Le montant final porté par le Département pourrait correspondre au même montant que l'année passée.

1.3.6. Indicateurs

Indicateur	**Valeur de l'indicateur au 31/12/2020**	**Valeur de l'indicateur au 31/12/2021**	**Objectif pour 2021 aux termes de la convention signée**	**Degré de réalisation**
Nombre de personnes suivies dans le dispositif « référent de parcours » (données de service)	150	169	240	L'indicateur rejoint l'objectif contractualisé
Taux de sorties positives du dispositif référent de parcours escomptés (données de service)	53%	27%	60%	Impact de la crise sanitaire

1.3.7. Bilan d'exécution et perspectives

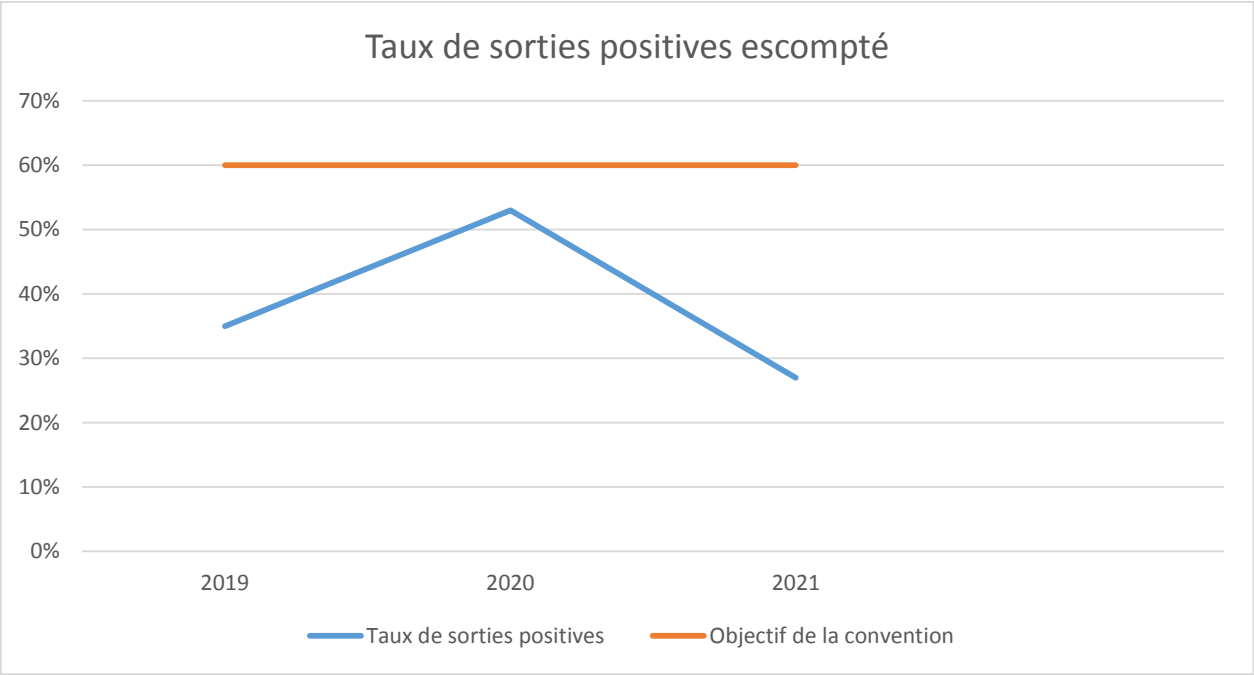

Au titre de l'année 2021, 169 personnes ont pu intégrer le dispositif. La montée en puissance du dispositif a été impactée par la crise sanitaire, qui a limité les démarchages auprès des entreprises.

Au-delà du dispositif IOD, dans le cadre de sa politique d'accompagnement vers l'emploi, le Département est lauréat depuis février 2022 d'un appel à manifestation d'intérêt de l'Etat dénommé « service public de l'insertion et de l'emploi », résultat d'une candidature dans laquelle le Département a su mobiliser à ses côtés de nombreux acteurs agissant dans le domaine de l'insertion et de l'insertion professionnelle.

L'objectif de cette expérimentation sur le territoire est bien le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées et s'inscrit, de ce fait, dans la lignée de la politique du juste droit.

1.4. Insertion des allocataires du RSA

1.4.1. Description de l'action

Cette action a deux volets :

- Orientation des bénéficiaires du RSA et engagement d'un parcours, composé de deux orientations :

Affirmer et qualifier les décisions de 1ère orientation : adapter le dispositif actuel afin d'orienter une partie des nouveaux allocataires après un entretien physique à organiser sous forme de réunions collectives régulières par le Département. Le Département dispose depuis 2017 d'un dispositif d'orientation automatique qui permet d'orienter l'ensemble des nouveaux bénéficiaires après la réception des fichiers mensuels CAF et MSA. Fort de cette pratique remarquée au niveau national dans les travaux préparatoires du plan pauvreté, le Département souhaite améliorer la finesse des

orientations données aux bénéficiaires entrant dans le dispositif vers les référents uniques, notamment en précisant des critères allant au-delà de la seule situation administrative ou la préexistence d'un accompagnement déjà engagé.

Généraliser les réunions d'orientation collective le plus rapidement possible : afin de veiller au maintien d'un lien actif avec l'ensemble des nouveaux bénéficiaires, le Département accompagnera cette évolution en organisant le plus rapidement possible une Réunion d'Information Collective (RIC) au cours de laquelle sera délivrée une information homogène sur le dispositif RSA, son régime de droits et devoirs, les possibilités d'accompagnement et les outils d'insertion disponibles.

- Développer l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA, composé de trois orientations

Appel à projet pour le développement d'un parcours d'accès à l'emploi pérenne : Le Département renforce son offre d'actions d'insertion et développe les occasions de mise en situation d'emploi des bénéficiaires du RSA, en lançant un appel à projets afin de construire des parcours d'insertion visant l'emploi pérenne par la mobilisation, pour les bénéficiaires du RSA volontaires, des occasions de mise en situation professionnelle maitrisées par ses soins (au sein de ses services, et des collèges notamment), de moyens d'accompagnement individuels et collectifs, ainsi que de temps de formation.

Accompagnement global : Le dispositif d'accompagnement global mis en œuvre en Seine-et-Marne souffre de 2 limites : une sous-mobilisation quantitative récurrente ces dernières années, et des délais convenus de renforcer le pilotage de ce dispositif afin d'atteindre dès 2019 les objectifs quantitatifs assignés à hauteur des moyens d'accompagnement spécifiques dédiés par Pôle emploi (7,2 ETP). Une attention particulière sera portée aux délais d'entrée dans le dispositif (délai entre la prescription, la réalisation du diagnostic et l'entrée effective en accompagnement).

Evénementiel de promotion des actions d'insertion à l'échelle du Département : il s'agit de créer et de renouveler annuellement un événement de promotion des outils d'accès à l'emploi développés par le département et/ou l'offre de moyens d'insertion disponible localement. Ce type d'événements pourrait être organisé dans un lieu inhabituel et contribuer à la mise en relation entre les bénéficiaires, des offres d'emploi (fédérations d'employeurs, entreprises).

Le Département a reçu de l'Etat une dotation complémentaire de 83 694 € afin d'aider à la mobilité des bénéficiaires du RSA. Cette action, formalisée en 2022 par une fiche action à adjoindre au Contrat, représente un total de 200 000€. Le lancement de l'appel à projet est prévu pour juin avec un démarrage des projets en novembre et une première remontée des indicateurs en fin d'année 2022 (cf. annexe 1)

1.4.2. Date de mise en place et durée de l'action

Dès 2019, à généraliser sur 3 ans.

1.4.3. Budget

1.4.3.1. Budget prévisionnel

	2020	2021
1. Orientation des bénéficiaires du RSA		
Sous-total Participation Département		
Affiner et qualifier les décisions de 1ère orientation (3 contrôleurs du service gestion de l'allocation)	120 000,00 €	120 000,00 €

Généraliser les réunions d'information collective le plus rapidement possible	Non chiffré	Non chiffré
Sous-total Participation Etat		
Insertion et parcours des allocataires – orientation des bénéficiaires du RSA en moins d'un mois	292 391,75 €	388 492,52 €
2. Développement de l'accès à l'emploi		
Sous-total Participation Département		
Appel à projet pour le développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne	1 037 000,00 €	0 €
Accompagnement global en MDS	Non chiffré	Non chiffré
Evénementiel de promotion des actions d'insertion à l'échelle du Département	40 000,00 €	40 000,00 €
Sous-total Participation Etat		
Garantie d'activité – offre d'accompagnement intensif des BRSA	292 391,75 €	388492,52 €
Total Département	**1 197 000,00 €**	**160 000,00 €**
Total Etat	**584 783,50 €**	**776 985,04 €**
TOTAL	**2 581 783,50 €**	**936 985,04 €**

1.4.3.2. Budget exécuté

Pour information, la participation effective de l'Etat se monte à 1 024 645,79 €. Le Département a quant à lui engagé l'ensemble des moyens financiers qu'il a prévu de mettre en œuvre.

Participation département	2020	2021
Affiner, qualifier les décisions de 1ère orientation	120 000 €	120 000 €
Appel à projet pour le développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne	1 525 000 €	2 506 200 €
Evénementiel de promotion des actions d'insertion à l'échelle du Département	0 €	0 €
Accompagnement des MDS et des actions d'insertion par chargé de projets	53 000 €	53 000 €
Révision du cadre d'intervention du service social départemental	0 €	0 €
2 chargés de mission (dispositifs d'insertion, innovation médicosociale)	106 000 €	106 000 €
TOTAL	**1 804 000 €**	**2 785 200 €**

Concernant l'appel à projet pour le développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne, par sa délibération CP-2019/11/04-4/04 A, le Département a engagé la somme de 415 000€ pour approuver le résultat du comité de sélection suite à l'appel à projet. Par ailleurs, par une délibération CP-2019/11/04-4/04 B, une somme équivalente a été engagée par le Département, dans le cadre de l'appui du FSE. Cela porte l'ensemble des engagements financiers à 830 000€ en autorisation d'engagement, soit le montant de la convention. Ce dispositif a connu un vif succès tant en 2020 qu'en 2021, et il a fait l'objet d'abondements supplémentaires en DM2 durant ces deux années. L'appel à projet pour le renouvellement de ce dispositif a été voté en mai 2021 pour la période 2022/2024, pour un budget prévisionnel initial de 1 900 000 €, abondé de 200 000 € à la DM1 de juin 2022.

1.4.4. Indicateurs

Indicateur	**Valeur de l'indicateur au 31/12/2020**	**Valeur de l'indicateur au 31/12/2021**	**Objectif pour 2021 aux termes de la convention signée**	**Degré de réalisation**
Nombre de réunion de situations tenues	70	Non réalisé en raison du contexte sanitaire	60	Non réalisé en raison du contexte sanitaire
Nombre de réunions d'information collectives organisées	33	Non réalisé en raison du contexte sanitaire	10	Non réalisé en raison du contexte sanitaire
Délai d'entrée dans l'accompagnement global	39,5 jours	30,3 jours	3 semaines	L'indicateur rejoint les objectifs de la convention

Sources : données de service

1.4.5. Bilan d'exécution et perspectives

Si l'engagement financier ne représente pas un enjeu particulier le COVID aura profondément impacté l'activité d'accompagnement en MDS, ne permettant pas de tenir les réunions voulues, tant en ce qui concerne les RIC qu'en ce qui concerne les réunions de situation. Il est à noter que malgré la crise, pourtant, le délai d'entrée dans l'accompagnement a été amélioré.

Concernant les réunions de situations, d'autres modalités d'orientation ont été mises en œuvre en 2021 avec de l'orientation réalisée par téléphone et sur rendez-vous individuel. Ce sont ainsi 5 056 personnes qui ont pu être orientées « manuellement ».

Les contraintes sanitaires ne permettent effectivement pas de tenir les réunions de situation et les réunions d'informations collectives. Concernant ces dernières la collectivité a décidé de mettre en

place un webinaire pour en dématérialiser leur tenue. Pour les réunions d'information collectives non tenues en raison du contexte sanitaire, une vidéo de présentation du dispositif à destination des nouveaux entrants a été mise en ligne sur le site du Département. Ce sont 459 personnes qui ont pu prendre connaissance dès leur entrée des modalités d'accompagnement mises en œuvre par le Conseil Départemental.

2. Mesures à l'initiative du Département

Le détail des opérations valorisées par le seul Département est le suivant.

2.1. Consolider Job 77

2.1.1. Présentation

Le dispositif Job 77 a été lancé en 2018 dans le but de mettre directement en relation les employeurs et les bénéficiaires du RSA, via une plateforme internet. Pour les employeurs, il permet de recueillir et d'objectiver leur besoin de main d'œuvre. Pour les bénéficiaires du RSA, il permet, pour les plus autonomes, de promouvoir leur demande d'emploi en la déclinant sous la forme d'un référentiel de compétences.

Le dispositif est potentiellement ouvert à 20 000 bénéficiaires du RSA dans le cadre de leur accompagnement professionnel (par le réseau des associations d'accompagnement vers l'emploi et par Pôle Emploi).

Afin de donner un nouvel élan à sa politique d'insertion professionnelle, le Département de Seine-et-Marne a signé vendredi 24 septembre 2021 une convention de partenariat avec des organisations professionnelles du territoire dans le cadre du dispositif JOB77. (Medef77, CSTP77, FFB Ile-de-France Est).
Ce partenariat permet d'intégrer des offres qui correspondent au profil des BRSA et qui sont parfois exclusivement dédiés à la plateforme.

En avril 2022, la plateforme JOB77 comptait 4 699 offres d'emplois actives dont 57 % en CDI et 5 323 postes actifs (une offre pouvant contenir plusieurs postes). Depuis la mise en œuvre de cet outil, l'évolution du nombre d'offres et du nombre d'inscrits n'a fait que croitre (pour exemple sur le premier trimestre 2022 : 157 nouveaux inscrits).

Mois	sept. 2018	sept. 2019	sept. 2020	sept. 2021	avr. 2022
Nb offres actives fin de mois	39	151	117	187	4699
Nb postes actifs fin de mois	100	453	249	280	5323
Nb inscrits	2163	5505	6781	8090	8674

2.1.2. Calendrier prévisionnel aux termes de la convention

L'action se déroule de 2019 à 2022.

2.1.3. Budget

2.1.3.1. Budget prévisionnel

200 000 € par an le temps de l'action, portés intégralement par le Département.

2.1.3.2. Budget exécuté

En 2020, 106 640 euros ont été engagés par le Département au titre de sa subvention à Initiatives77 (Rapport (19651) n° 4/08 du 7 février 2020). Ce montant est passé à 161 000 € en 2021 dans la mesure où l'assemblée délibérante a acté fin mai 2021 un partenariat avec les organisations professionnelles (MEDEF 77, FFB IDF et CSTP), ces dernières ayant en charge l'animation et la promotion de la plateforme auprès des entreprises et des publics. Ces montants seront reconduits pour 2022.

2.2. Renforcer les équipes de prévention spécialisée

2.2.1. Présentation

La prévention spécialisée est une compétence obligatoire des Départements, pour laquelle le Département est libre d'en organiser la déclinaison sur son territoire. En 2016, la Département a décidé de recentrer l'activité de ses 4 opérateurs de prévention spécialisée sur des objectifs plus précis, inscrits dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) :

- resserrer l'action éducative sur les 11—17 ans,
- impliquer les familles dans l'accompagnement des jeunes,
- prévenir les risques de radicalisation,
- articuler les interventions avec l'action éducative,
- orienter les jeunes de 18-21 ans vers les dispositifs de droit commun.

Compte tenu de l'effet positif de ces actions, il était prévu en 2019 de renforcer les missions des équipes en développant les liens avec les autres acteurs locaux de ce secteur.

2.2.2. Budget

2.2.2.1. Budget prévisionnel

Le Département devait inscrire annuellement 300 000 € à ce titre entre 2019 et 2022.

2.2.2.2. Budget exécuté

Le budget de la prévention spécialisée voté en 2020 s'élève à 4 250 000 € versus 4 099 421 € au CA 2019. Les crédits 2020 ont été votés en hausse de 150 579 € soit + de 3.7% ; la perspective budgétaire est donc respectée. En 2021, le budget s'élève à 4 650 000€, ce qui marque là encore une forte hausse du budget pour tenir compte de l'importance de cette politique publique.

2.2.3. Perspectives

Le Département a voté un contrat d'objectifs avec les 4 associations de prévention spécialisée le 7 février 2020 en Assemblée départementale, qui vise à décliner de manière plus opérationnelle le dispositif, sur la base d'indicateurs de qualité. Pour 2021, il renouvelle les CPOM avec les associations qui portent le dispositif.

2.3. Conseillers conjugaux et familiaux dans les MDS

2.3.1. Présentation

Les conseillers conjugaux et familiaux, rattachés aux équipes de PMI sur les territoires, permettent d'étoffer l'offre de service préventive lors des consultations de planification. Leur présence renforce l'accompagnement des parents, et en particulier des parents en situation difficile. Par ailleurs, ils peuvent être sollicités en cas de violences conjugales et intra familiales dans le but de limiter les effets néfastes sur les enfants et par ce biais, assurer l'égalité des chances dès les premiers pas pour limiter les situations de précarité.

A ce jour toutes les MDS ne sont pas pourvues en conseillers conjugaux et familiaux, ce dont le Département a pleinement conscience. Aussi, dans le but de renforcer les effectifs et leur mode d'intervention pour une couverture optimale du territoire seine-et-marnais, une réorganisation de la protection maternelle et infantile est engagée.

2.3.2. Calendrier prévisionnel aux termes de la convention

Sur toute la durée de la convention.

2.3.3. Budget

2.3.3.1. Budget prévisionnel

Il était prévu un engagement du Département pour 280 000€ par an.

2.3.4. Budget exécuté et perspectives

En 2021, 9 conseillers conjugaux et familiaux étaient en poste dans les MDS représentant un coût total pour le Département de 431 532€.

2.4. Soutien aux crèches AVIP

2.4.1. Présentation

Une Charte nationale a été signée le 4 mai 2016 entre l'Etat, Pôle emploi et la Caisse nationale des allocations familiales afin de promouvoir le déploiement de crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) pour faciliter l'accès à l'emploi des parents d'enfants de moins de 3 ans en recherche d'emploi, en particulier les familles monoparentales. Les crèches AVIP ont pour objectif d'accueillir au minimum 30% d'enfants de moins de 3 ans dont les parents sont en recherche d'emploi. Un contrat est signé entre le parent bénéficiaire, l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et Pôle Emploi ou la Mission locale pour fixer les engagements de chacune des trois parties. Un site de recherche de places en crèche porté par Pôle emploi permet de rechercher des solutions d'accueil collectif à proximité du domicile du demandeur d'emploi. En Seine-et-Marne, un appel à projets co-construit dans le cadre du schéma des services aux familles par la Préfecture, le Département, Pôle emploi et la Caf 77 a été mis en œuvre. La commission de labellisation AVIP s'est réunie en novembre 2020 et a labellisé 5 EAJE candidats.

2.4.2. Calendrier prévisionnel aux termes de la convention

Annuellement, toute la durée de la convention.

2.4.3. Budget

2.4.3.1. Budget prévisionnel

150 000 € par an.

2.4.3.2. Budget exécuté et perspectives.

Le règlement des aides financières a été revu en décembre 2020 pour permettre un financement complémentaire des EAJE labellisés. Les modalités de financement sont basées sur les heures effectivement mises en œuvre par les EAJE sur la période de septembre 2020 à août 2021, dans la limite de 20% de places réservées au public AVIP.

Seules 2 des 5 structures labellisées ont effectivement accueilli des enfants dans le cadre AVIP en 2021 pour un financement total de 27 000€.

Il faut envisager une montée en charge du dispositif les années suivantes, avec une communication en amont pour attirer davantage de candidats.

2.5. Déploiement de la téléphonie mobile pour les travailleurs sociaux

2.5.1. Présentation

Il est prévu le déploiement de 700 téléphones portable pour l'ensemble des travailleurs sociaux et médico sociaux des MDS (référents ASE, TMS du SSD, et PMI). Ce déploiement aura lieu entre fin mars et début juin 2020. Cette action est une action de modernisation du travail social.

Cela permettra notamment :

- La mise à jour des agendas Outlook à tout moment ;
- La prise de rendez-vous, soit en ligne, soit au téléphone ;
- D'accéder à des applications de type GPS (Waze) ou encore à un scanner pour éviter de multiples échanges avec les usagers pour obtenir leurs justificatifs.

Outre ces différentes fonctionnalités, le travail gagnera aussi en qualité et en efficience :

- Dans le cadre de la sécurisation du dispositif de l'aide sociale à l'enfance seine-et-marnais, les référents pourront informer de la décision du juge dès la sortie d'audience et la communiquer au SPE/SPES ;
- De plus, la transmission des informations permettra la saisie en "temps réel" des données dans le logiciel Solis et l'injection des informations dans les dossiers GED pour sécuriser les données statistiques ; elle permettra aussi d'anticiper les rémunérations des assistants familiaux et la prise en charge des factures établissements, et d'objectiver le nombre de places d'accueil occupées/disponibles en établissement et en famille d'accueil.

Pour mettre en œuvre ce déploiement de téléphonie mobile, un équivalent temps plein a été créé au sein de la direction des systèmes d'information et du numérique, en décembre 2019. Le recrutement interviendra au tout début de 2020. Le montant prévu pour ce recrutement part d'une base de 45 000€ annuels.

2.5.2. Budget

2.5.2.1. Budget prévisionnel

	2021
Département	306 750€

2.5.2.2. Budget exécuté en 2021

Investissement	
Licence outils de suivi	3 000€ TTC
Acquisition de smartphones	30 000€ TTC
PC portable, base, deuxième écran	235 875€ TTC
Total en investissement	268 875€ TTC
Fonctionnement	
Maintenance des outils de suivi	21 000€ TTC
Abonnements	148 920€ TTC
ETP pour la préparation des téléphones et pour le suivi	45 000€ TTC
Total en fonctionnement	214 920€ TTC
Total	483 795€ TTC

2.6. Renforcer les compétences des agents des MDS

2.6.1. Présentation

Il s'agit des actions de formation dans le cadre du déploiement du schéma des solidarités 2019-2024 et de la création dans les MDS de services destinés aux publics handicapés et séniors, dont la moitié sont des bénéficiaires du RSA qui approchent ou dépassent les 60 ans.

1 149 professionnels * sont partis au moins 1 fois en formation

1 050 professionnels sur postes permanents
94 assistants familiaux
5 apprentis

5 724 jours de formation – 4 110 départs
5 513,5 jours pour les professionnels sur postes permanents
soit, 4 jours de formation en moyenne
690 jours de formation pour les assistants familiaux
soit, 1,5 jours de formation en moyenne

72,7 % des agents de catégorie A (715 agents) - 2 803 départs
63,6 % des agents de catégorie B (98 agents) – 332 départs
66 % des agents de catégorie C (237 agents) – 675 départs
20,4 % des assistants familiaux (94 professionnels) – 295 départs

Taux de départ en formation

77,2 % pour les professionnels sur postes permanents
20,4 % pour les assistants familiaux

2.6.2. Budget prévisionnel

700 000€ annuels étaient prévus.

2.6.3. Budget exécuté.

Sur ce volet, en 2021, 147 527 € ont été engagés à des fins de formation. La crise n'a pas permis de recourir aux prestataires de formation aussi fréquemment qu'auparavant, par ailleurs, le format des formations était plus réduit.

A ces coûts directs se rajoute la valorisation en temps d'agent des formations. 5 724 jours de formation équivalent à environ 25 ETP de catégorie A (230 jours travaillés par an). Si on valorise un ETP à environ 80 000€ chargé, on obtient un coût indirect en jours d'agents d'environ 2 000 000€.

2.7. Mise en place de contrats jeunes majeurs

Le département s'était engagé à verser au moins 60 000 € au titre des Contrats Jeunes Majeurs par année d'engagement dans la convention.

En 2021 ces dépenses représentent un total de plus de 10 millions d'euros comme détaillé en début de rapport.

2.8. Appel à projet RSA

2.8.1. Présentation

Au-delà du dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, le Département contribue au développement d'une offre d'actions d'insertion directement mobilisables par les référents uniques afin de les aider à progresser dans leur parcours d'insertion.

A ce titre, le Département cofinance par exemple la politique nationale des contrats aidés et de l'insertion par l'activité économique ainsi que les actions impulsées par des opérateurs associatifs départementaux (notamment l'association départementale Initiatives 77).

Enfin, il soutient, dans le cadre d'un appel à projets, l'émergence d'actions visant l'accès direct à l'emploi des bénéficiaires du RSA et la levée des freins dans le cadre de leurs parcours d'insertion professionnelle, à hauteur de 500 000 € en 2019. Le but est de diversifier le type d'actions développées, par exemple faire émerger une offre d'actions d'accompagnement renforcé à mobiliser dès l'entrée en accompagnement des bénéficiaires afin de susciter et de valider leur pleine et entière mobilisation pour un engagement rapide des actions nécessaires et un accomplissement la plus rapide possible d'un parcours d'insertion vers l'emploi.

2.8.2. Calendrier prévisionnel aux termes de la convention

Etalement de la mesure de 2019 à 2022.

2.8.3. Budget

2.8.3.1. Budget prévisionnel

500 000 € par an sur la durée de la convention.

2.8.3.2. Budget exécuté

	2020		2021	
	Convention CD	Convention FSE	Convention CD (Avance)	Convention FSE
AMANA	Report sur 2021		13 989.96 €	13 989.96 €
COS	63 312,21 €	61 995,25 €	72 774.76 €	72 774.76 €
SAMPS	42 718,09 €	42 718,09 €	51 000 €	51 000 €
Travail entraide	89 580,14 €	89 580,14 €	124 048,60 €	124 048,60 €
TOTAUX	195 610,43 €	194 293,47 €	261 813,32 €	261 813,32 €
TOTAUX PREVUS	389 903,90 €		523 626,64 €	

Les chiffres 2020 sont des données consolidées à l'issue des contrôles de service fait réalisés en 2021. Pour 2021, les contrôles sont en cours. Les chiffres sont donc provisoires et établis sur la base des montants conventionnés.

Annexe 1

FICHE ACTION INSERTION PAR LA MOBILITE	
Constat du diagnostic	Selon le sondage mené auprès des travailleurs sociaux des Maisons départementales des solidarités, 32% considèrent la mobilité comme frein principal à l'insertion et 36% estiment manquer de réponses locales. On constate également une sous-utilisation de l'offre, une méconnaissance des dispositifs par les personnes en insertion mais également par les professionnels qui les accompagnent. Une meilleure mobilisation des outils par les professionnels est un enjeu essentiel. Le développement de l'offre de mobilité permettrait de répondre aux finalités suivantes : - accès à un emploi ou une formation (besoins spécifiques dans le domaine des métiers en tension : horaires décalés, métiers nécessitant des déplacements, solution pour les employeurs), - équité entre les usagers vis-à-vis des services publics (les zones rurales sont majoritairement des « zones blanches »).
Objectifs opérationnels	- favoriser l'émergence de nouvelles plateformes ou le déploiement des plateformes, existantes vers les zones rurales - faciliter l'accès des bénéficiaires du R.S.A. aux plateformes mobilités
Description de l'action	- Lancement d'un appel à projets ayant pour objet de développer spécifiquement des actions en vue de compléter l'accompagnement socio-professionnel des publics en démarche d'insertion avec pour objectif final l'accès et le retour à l'emploi. - Cet appel à projet vise à mettre en place un dispositif d'accès à la mobilité pour l'insertion des jeunes en insertion et des bénéficiaires du R.S.A. ayant une problématique en la matière ; il comprend 2 volets : - volet 1 : soutien et déploiement de plateformes multiservices (bilan et accompagnement), - volet 2 : développement de solutions mobilités spécifiques (outils)
Moyens financiers prévisionnels	- 200 000€ en 2022, incluant une dotation complémentaire de l'Etat de 83 694€.

Calendrier prévisionnel	Lancement de l'appel à projets : juin 2022, - remise des projets : au plus tard fin juillet 2022, - instruction et comité de sélection : aout-septembre 2022, - passage en commission permanente : octobre - novembre 2022, - démarrage des projets : novembre 2022.
Indicateurs	- nombre de bénéficiaires, nombre d'entretiens ou d'interventions collectives réalisés, - délai d'entrée, durée du suivi, - production de bilans individuels, - type et nombre de sorties vers une solution mobilité, - satisfaction des bénéficiaires.